

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## **COPIE DE RÉOLUTION NUMÉRO 327-1999**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 13 SEPTEMBRE 1999, À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES  
DÉLIBÉRATIONS, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Madame le conseiller : Yolande Beausoleil  
Claudette Tessier

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire, monsieur Jacques Brissette

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

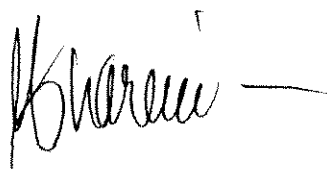
---

### **COMITÉ – VOIE DE CONTOURNEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Champagne, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lépicier et résolu que suite à l'invitation de la Chambre de Commerce de Saint-Félix-de-Valois, messieurs les conseiller Claude Pilon, Luc St-Georges et le directeur du service d'urbanisme M. Sylvain Gagnon, soient délégués pour siéger sur le COMITÉ chargé d'élaborer et de proposer une alternative adéquate au projet de voie de contournement proposé par le ministère des Transports.

Suite au vote – résolution adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Gaston Charette  
secrétaire-trésorier/d.g.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE  
SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## COPIE DE RÉOLUTION NUMÉRO 403-1999

SEANCE D'AJOURNEMENT DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 1999 DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 27 OCTOBRE  
1999, À 20H30, À LAQUELLE SÉANCE SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillers : Yolande Beausoleil  
Claudette Tessier

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire, monsieur Jacques Brissette

Le secrétaire-trésorier et directeur général est aussi présent.

---

### PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT

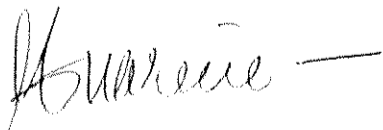
Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Georges, appuyé par monsieur le conseiller Claude Pilon et résolu que le ministère des Transports du Québec soit informé à l'effet que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois est contre le projet de voie de contournement soumis par ledit ministère, suite à l'étude d'impact sur l'environnement du contournement de Saint-Félix-de-Valois (route 131) produite par la firme d'experts-conseils "Tecsult Environnement Inc.", en décembre 1998 ;

que ledit ministère soit également informé, à l'effet qu'un comité local élabore présentement sur la proposition d'une alternative adéquate audit projet de voie de contournement déposé par le ministère, laquelle lui sera soumise au cours des prochaines semaines.

que copie des présentes, soit transmise au ministre des Transports, M. Guy Chevrette, à M. Mario Turcotte, Direction des Laurentides-Lanaudière et à M. Gilles Baril, Député de Berthier.

**Suite au vote – résolution adoptée à l'unanimité**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



**Gaston Charette,  
Secrétaire-trésorier/  
directeur général**

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS  
D'OCTOBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF.**

**Résolution sujette à ratification par le conseil, lors d'une séance subséquente.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## ***COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 008-2000***

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 10 JANVIER 2000, À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES DÉLIBÉRATIONS,  
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillers : Yolande Beausoleil  
Claudette Tessier

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon

Sous la présidence du maire, monsieur Jacques Brissette

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

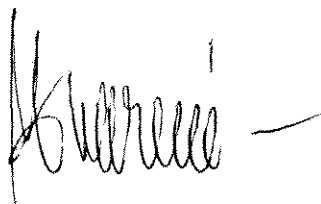
---

### **RENCONTRE – PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT**

Il est proposé par madame le conseiller Yolande Beausoleil, appuyé par madame le conseiller Claudette Tessier que MM. Gilles Baril, député-ministre de Berthier et Guy Chevrette, ministre des Transports soient invités à rencontrer le conseil municipal de cette municipalité, en février prochain, pour discuter du projet de voie de contournement et leur présenter une alternative audit projet gouvernemental.

**Suite au vote – résolution adoptée à l'unanimité**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



**Gaston Charette**  
secrétaire-trésorier/d.g.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE  
JANVIER DE L'AN DEUX MILLE.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 087-2000

SESSION ORDINAIRE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 13 MARS 2000, À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES DÉLIBÉRATIONS, À LAQUELLE  
SESSION SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillers: Yolande Beausoleil  
Claudette Tessier

Messieurs les conseillers: Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire, monsieur Jacques Brissette

Le secrétaire-trésorier et directeur général est aussi présent.

---


### RÉSOLUTION NUMÉRO 087-2000

#### ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES – SOURCES RG ST-MARTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Pilon, appuyé par madame le conseiller Yolande Beausoleil et résolu que relativement à la réalisation d'une étude hydrogéologique par monsieur Marcel Jolicoeur, hydrogéologue, visant à évaluer les risques pour la qualité de l'eau souterraine en relation avec le projet de voie de contournement, dans le secteur du rang St-Martin, celui-ci soit mandaté, dans un premier temps, pour faire la compilation sur carte topographique des données de forages et hydrogéologiques réalisées dans le secteur, l'analyse de celles-ci et la préparation d'un programme d'expertise complet afin d'évaluer les risques pour la qualité de l'eau souterraine ; le tout, pour la somme estimée à 1500 \$ + taxes et conformément à son offre de services daté du 28 février 2000.

Suite au vote – résolution adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Gaston Charette,  
Secrétaire-trésorier/  
directeur général

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS  
DEUX MILLE.

Résolution sujette à ratification par le conseil, lors d'une séance subséquente.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## **COPIE DE RÉOLUTION NUMÉRO 114-2000**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 10 AVRIL 2000, À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES DÉLIBÉRATIONS, À  
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillers : Yolande Beausoleil  
Claudette Tessier

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire, monsieur Jacques Brissette

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

---

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT** **ÉTUDE – PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Georges, appuyé par monsieur le conseiller Benoît Champagne et résolu que suite à l'entente intervenue entre le bureau d'ingénieurs "Leroux, Leroux, Papin & Associés" et le ministère des Transports du Québec, concernant son projet de voie de contournement ; recommandation soit faite au ministère de mandater ledit bureau d'ingénieurs ainsi que le bureau d'urbanistes "Le Groupe-conseil Enviram (1986) Inc.", pour, entre autres, effectuer les analyses nécessaires, évaluer l'ensemble des opportunités d'aménagement ainsi que les impacts et faire des propositions relatives audit projet ; les frais inhérents audit projet, étant à la charge complète du ministère des Transports.

Suite au vote – résolution adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Gaston Charette  
secrétaire-trésorier/d.g.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL  
DE L'AN DEUX MILLE.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## **COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 259-2000**

SESSION ORDINAIRE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 10 JUILLET 2000, À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES DÉLIBÉRATIONS, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Madame le conseiller : Yolande Beausoleil

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicié  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire, monsieur Jacques Brissette

Le secrétaire-trésorier/directeur général est aussi présent.

---

### **MANDAT – INGÉNIEURS LEROUX, LEROUX** **VOIE DE CONTOURNEMENT**

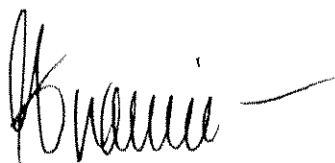
Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Georges, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lépicié et résolu que la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc., soit mandatée à l'exécution des travaux suivants, pour la somme forfaitaire de 6,000 \$ plus taxes, concernant l'étude hydrogéologique en cours via le projet de voie de contournement ; le tout, conformément à la proposition faite en date du 6 juillet 2000 :

- Faire une mise en plan avec les données disponibles, tant géologiques qu'hydrogéologiques ainsi que des coupes stratigraphiques ;
- Établir, sur plan, le contour de la nappe d'eau, par l'installation de tuyaux de mesures à différents endroits ;

Faire rapport des résultats obtenus, et voir la pertinence ou pas de la nécessité de travaux additionnels sur le terrain pour préciser les informations nécessaires au but de l'étude.

**Suite au vote – résolution adoptée à l'unanimité**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



**Gaston Charette**  
secrétaire-trésorier/d.g.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 312-2000

SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, DUMENT CONVOQUÉE PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET TENUE LE 28 AOÛT 2000 À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES DÉLIBÉRATIONS, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Madame le conseiller : Claudette Tessier

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire, monsieur Jacques Brissette

Le Secrétaire-trésorier et directeur général est aussi présent.

S'est excusée : Madame le conseiller Yolande Beausoleil

---

### RÉSOLUTION NUMÉRO 312-2000

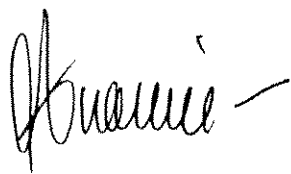
#### ADOPTION - PLAN PROJET DOMICILIAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Georges, appuyé par monsieur le conseiller Claude Pilon et résolu que le conseil de la susdite municipalité, adopte le plan projet domiciliaire préparé par le directeur du service d'urbanisme, M. Sylvain Gagnon, en juillet 2000, projeté sur parties des lots 102, 103, 104, 109, 113 à 116 du cadastre de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, faisant partie intégrante des présentes;

que ledit plan soit soumis à la MRC de Matawinie, pour approbation lors de sa séance du 13 septembre prochain.

**Suite au vote – résolution adoptée à l'unanimité**

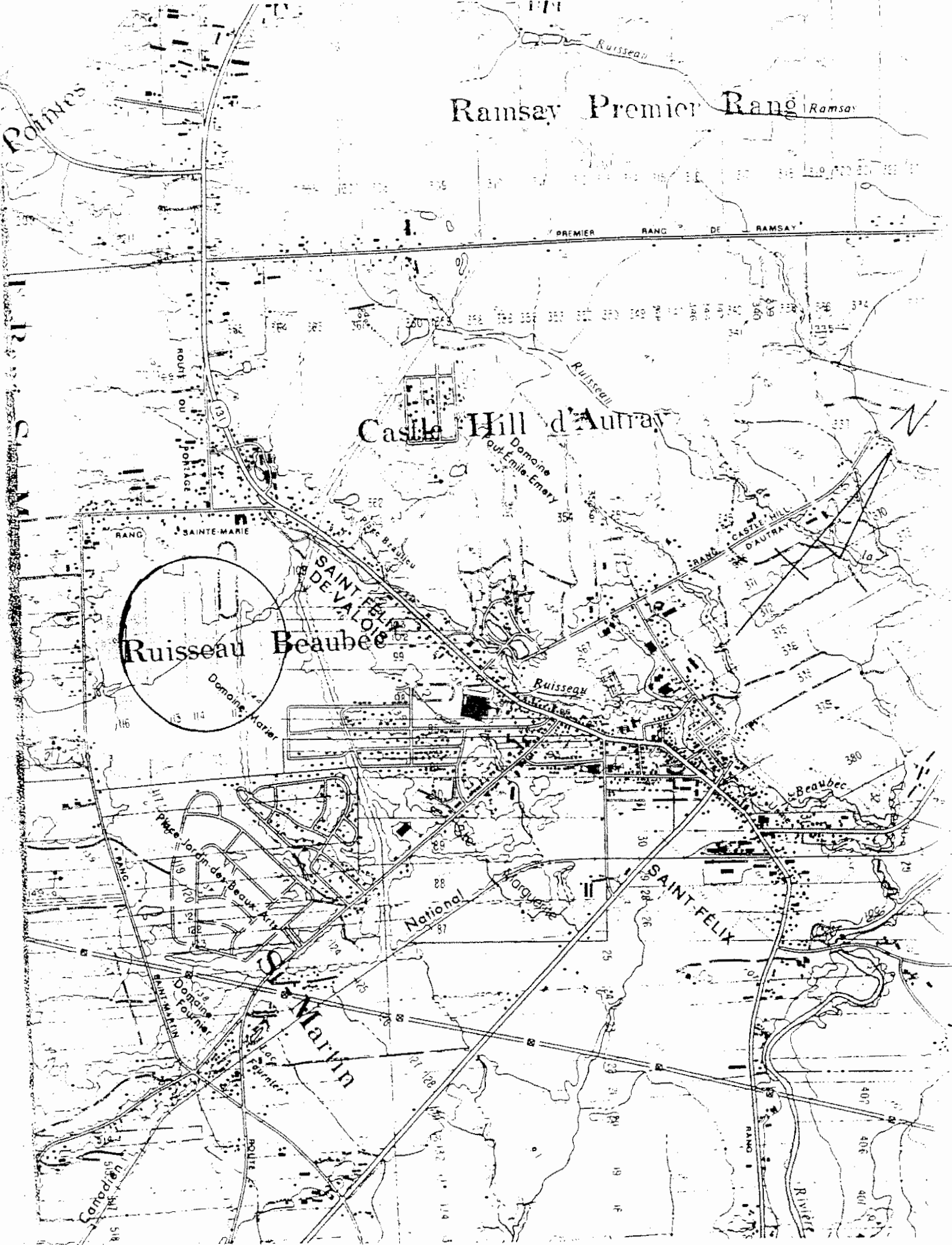
COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Gaston Charette,  
Secrétaire-trésorier/  
directeur général

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE TRENTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE.

**Résolution sujette à ratification par le conseil, lors d'une séance subséquente**



Ramsay Premier Rang Ramsay

PREMIER RANG DE RAMSAY

Castle Hill d'Autray

Ruisseau Beaubee

SAINT-FELIX DE VALOIS

Saint-Martin

National Marguerite

SAINT-FELIX

Poinves

R R S M

SAINTE-MARIE

Riviere







**SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Municipalité de Saint-Félix-de-Valois  
600, chemin de Joliette C.P. 220  
Saint-Félix-de-Valois  
(Québec)  
J0K 2M0  
Tél. : (450) 889-5589  
Télécopieur: (450) 889-5259

Le 31 août 2000

Par télécopieur : 834-6560

**COPIE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE MATAWINIE**  
3184, Première Avenue  
Rawdon (Québec)  
J0K 1S0

À l'attention de monsieur Yves Gaillardetz, secrétaire-trésorier/directeur  
général

**OBJET : TRANSMISSION D'UNE COPIE DE LA RÉOLUTION  
# 312-2000**

Monsieur,

Vous trouverez en annexe, copie de la résolution # 312-2000 dûment adoptée par le conseil municipal de cette municipalité, lors d'une session spéciale tenue le 28 août dernier.

Par cette résolution, le conseil adopte un plan projet domiciliaire sur parties des lots 102, 103, 104, 109, 113 à 116 du cadastre de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois et demande à votre MRC, d'approuver ledit plan, lors de votre prochaine session devant être tenue le 13 septembre prochain.

Nous vous transmettons, ce jour, lesdits documents par poste prioritaire.

Nous espérons que vous serez en mesure de faire suite à notre demande et vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le secrétaire-trésorier  
directeur général**

Gaston Charette



*« Soyons fiers d'y vivre »*

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## ***COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 009-2001***

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS TENUE  
LE 08 JANVIER 2001, À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES DÉLIBÉRATIONS, À  
LAQUELLE SÉANCE SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillers : Yolande Beausoleil  
Clandette Tessier

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire monsieur Jacques Brissette.

Le secrétaire-trésorier/directeur général adjoint par intérim est aussi présent.

### **VOIE DE CONTOURNEMENT**

- ATTENDU QUE le M.T.Q. a présenté à la municipalité de Saint-Félix-de-Valois un projet de voie de contournement de la route 131 ;
- ATTENDU QUE les inquiétudes suscitées par ce projet sont énoncées dans les résolutions numéros 403-1999, 436-1999 et 437-1999 du conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
- ATTENDU QUE suite à ces résolutions, un comité de concertation a été formé tel que suggéré par la résolution numéro 327-1999 du conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois ;
- ATTENDU QUE les membres de ce comité de concertation représentent l'ensemble des citoyens de Saint-Félix-de-Valois ;
- ATTENDU QUE le comité de concertation s'est réuni à plusieurs reprises afin de statuer sur le projet de contournement présenté par le M.T.Q. ;
- ATTENDU QUE le comité de concertation a statué unanimement sur le projet en question ;
- ATTENDU QUE l'analyse du projet de voie de contournement effectuée par le comité de concertation a clairement démontré que les retombées engendrées par la réalisation dudit projet sont très majoritairement négatives pour la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, tant sur le plan économique que social (perte ou stagnation au niveau des industries, perte ou stagnation au niveau des commerces, perte d'emplois, régression démographique, exode des jeunes, recrudescence des risques environnementaux, baisse de la qualité de vie, etc.) ;
- ATTENDU QUE le tracé du projet de voie de contournement soumis par le M.T.Q. se situe dans l'unique source d'approvisionnement en eau potable de la municipalité ;
- ATTENDU QUE la dite source d'approvisionnement en eau potable serait plus vulnérable à la contamination et au tarissement si un tel projet se réalisait à cet endroit ;

- ATTENDU QUE la municipalité a procédé à plusieurs investissements majeurs afin de protéger son unique source d’approvisionnement en eau dans le but de maintenir une quantité d’eau suffisante pour assurer son développement ainsi que pour s’assurer d’une eau de qualité supérieure (une des meilleures au Québec) ;
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois dessert également en eau potable une partie de la municipalité de Sainte-Élisabeth ;
- ATTENDU QU’ une étude hydrogéologique a été réalisée et qu’elle démontre clairement la vulnérabilité de la source d’approvisionnement en eau si un tel projet se réalisait ;
- ATTENDU QUE le projet de voie de contournement du M.T.Q. met en péril les industries agro-alimentaires qui ont besoin d’une grande quantité d’eau de première qualité (exemple : Les Breuvages Kiri et les multiples poulaillers) ;
- ATTENDU QUE la municipalité devra concevoir un réseau d’alimentation en eau potable avec usine de filtration si une contamination se produisait au niveau de sa source d’approvisionnement en eau potable et ce même si cette contamination se faisait à petite échelle (exemple : un gallon de déchets organiques issu d’une citerne quelconque) ;
- ATTENDU QUE la municipalité devra prendre des mesures additionnelles pour protéger sa source d’approvisionnement en eau afin de la rendre conforme au nouveau règlement du ministre de l’Environnement ;
- ATTENDU QUE le M.T.Q. n’a pas démontré que le projet tel que présenté améliorera le temps de transit au niveau de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois (réf. : étude d’impact sur l’environnement du contournement de Saint-Félix-de-Valois, rapport final, Tecresult, sept 1999) ;
- ATTENDU QUE le M.T.Q. n’a pas démontré que le projet tel que présenté diminuera le nombre d’accident de manière significative (réf. : étude d’impact sur l’environnement du contournement de Saint-Félix-de-Valois, rapport final, Tecresult, sept 1999) ;
- ATTENDU QUE la voie de contournement, tel que proposée n’éliminera pas la problématique du camionnage sur la route 345 à partir de l’intersection des routes 131 et 345 ;
- ATTENDU QUE la cote de l’actuelle route 131 au niveau de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois est classée très bonne par le M.T.Q. lui-même ;
- ATTENDU QUE le plan stratégique d’intervention du M.T.Q. au nord de Saint-Félix-de-Valois ne montre pas la réalisation d’infrastructures comprenant des routes à quatre (4) voies ;
- ATTENDU QUE pour les citoyens de Saint-Félix-de-Valois, le projet tel que présenté augmentera les délais de déplacement des véhicules d’urgence ;
- ATTENDU QUE l’étude du débit journalier moyen annuel ne justifie pas la réalisation d’un tel projet ;
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois est une plaque tournante pour la circulation routière dans la région ;
- ATTENDU QUE ce projet de contournement affectera grandement le tissu social et économique de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois considérant que celle-ci est actuellement le second pôle économique en importance après la ville de Rawdon sur le territoire de la M.R.C de Matawinie et qu’ainsi elle exerce un rayonnement commercial et institutionnel très important ;

ATTENDU QUE la réalisation du projet du M.T.Q, engendrerait un ralentissement économique important considérant le fait que la municipalité de Saint-Félix-de-Valois est, avec Rawdon, l'entrée principale de la M.R.C. de Matawinie en plus d'être une voie d'accès importante pour le secteur touristique du Lac Maskinongé ;

ATTENDU QU' un tel projet de contournement entraînera la perte de nouvelles clientèles, ce qui entraînera à son tour une diminution générale de la qualité et de la quantité des services offerts à la population de Saint-Félix-de-Valois ;

ATTENDU QUE tous les membres du comité de concertation sont unanimement d'avis que le projet, tel que proposé par le M.T.Q., n'est pas acceptable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Georges, appuyé par monsieur le conseiller Claude Pilon et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal est d'accord avec les arguments et l'avis des membres du comité de concertation ;

QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois demande au M.T.Q. de reconsidérer sa proposition de voie de contournement de la 131 pour Saint-Félix-de-Valois ;

QUE le conseil municipal est d'accord en principe avec une route à quatre (4) voies pour la 131, à partir de la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies jusqu'à l'intersection du chemin Barrette et de la 131 à Saint-Félix-de-Valois ;

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois propose en alternative :

1. Que le flux véhiculaire se dirigeant vers Saint-Gabriel-de-Brandon soit orienté vers le chemin Barrette afin de diminuer le nombre de véhicules circulant sur la 131.
2. Que les deux voies (chemin de Joliette – rue Principale) de la route 131 soient améliorées.

QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois reste disponible pour toutes discussions éventuelles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



**René Charbonneau**  
**Directeur général/sec.-trés. adjoint par intérim**

**DONNE A SAINT-FELIX-DE-VALOIS, LE SIXIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE UN.**

## **COPIE DE RÉSOLUTION NUMÉRO 127-2001**

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS  
TENUE LE 23 AVRIL 2001, À 19H30, AU LIEU ORDINAIRE DES DÉLIBÉRATIONS, À  
LAQUELLE SÉANCE SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillers : Yolande Beausoleil  
Claudette Tessier

Messieurs les conseillers : Benoît Champagne  
Pierre Lépicier  
Claude Pilon  
Luc St-Georges

Sous la présidence du maire monsieur Jacques Brissette.

Le directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent.

5

---

### **VOIE DE CONTOURNEMENT**

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) envisage de construire une voie de contournement dans la municipalité de Saint-Félix-de-Valois (route 131);

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports a produit son rapport final, daté de septembre 1999, suite à l'étude d'impact sur l'environnement de cette voie de contournement (route 131);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a indiqué, à différentes reprises, son intention d'effectuer des représentations tant au Ministère des Transports qu'au Ministère de l'environnement sur l'impact de cette voie de contournement;

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 5 mars 2001, le Ministre des Transports, M. Guy Chevrette, a indiqué à la municipalité que des modifications seraient apportées au tracé envisagé, ce qui obligeait le Ministère à réajuster son étude d'impact;

**ATTENDU QUE** notre municipalité juge opportun d'effectuer des représentations sur les conséquences du tracé qui sera éventuellement retenu;

**ATTENDU QUE** notre municipalité désire se prévaloir des dispositions des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la Qualité de l'environnement (L.R.Q. c.Q-2) ainsi que des dispositions du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement R.R.Q. 1981, chap. Q-2 r.9) aux fins que soit tenue une audience publique sur ce projet et ses conséquences;

**EN CONSÉQUENCE,**


Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Georges, appuyé par monsieur le conseiller Claude Pilon et résolu:

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- **QUE** la municipalité informe le Ministre des Transports, M. Guy Chevrette, qu'elle sollicite son appui afin que le projet de contournement de la route 131, à Saint-Félix-de-Valois, soit soumis au bureau d'audiences publiques sur l'environnement, conformément à la procédure établie à cet effet;
- **QUE** la municipalité demande au Ministre de l'environnement que le dossier relatif à la construction de la voie de contournement (route 131), à Saint-Félix-de-Valois, soit effectivement soumis au bureau d'audience publique sur l'environnement afin que la municipalité puisse y faire les représentations pertinentes;
- **QUE** demande soit faite au Ministre des Transports et au Ministre de l'environnement d'informer la municipalité de Saint-Félix-de-Valois de la progression constante de ce dossier et de son cheminement afin que celui-ci puisse être évalué en fonction de son impact réel pour les citoyennes et citoyens de Saint-Félix-de-Valois, de même qu'en fonction de la protection de l'environnement et de la population en général;
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Transports et au Ministre de l'environnement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

5

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



**René Charbonneau**  
Directeur général/secrétaire-trésorier

**DONNE A SAINT-FELIX-DE-VALOIS, LE PREMIER JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE UN.**

Sujet à ratification par le conseil municipal

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



SAINT-FELIX-DE-VALOIS

COPIE DE RÉSOLUTION

N° 219-2001

SÉANCE DU 18 JUIN 2001



RÉGULIÈRE

AJOURNEMENT

SPÉCIALE

Membres du conseil municipal:

Mme Yolande Beausoleil

Mme Claudette Tessier

M. Luc St-Georges

M. Benoît Champagne

M. Claude Pilon

en présence de monsieur Jacques Brissette, maire

et monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

**OBJET : Voie de contournement – Étude sur l'eau.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Georges, appuyé par monsieur le conseiller Claude Pilon et résolu d'accepter la proposition de M. François Rochette, ingénieur chez Leroux Beaudoin Hurens et Associés Inc. en ce qui a trait à une étude hydrogéologique complémentaire afin de déterminer avec plus de précision sur le terrain, la limite du bassin versant du rang St-Martin, là ou on envisage le passage de la voie de contournement du Ministère des Transports du Québec évalué au coût de 12 400\$ plus taxes, plus certains services municipaux requis pour l'étude.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

René Charbonneau

Directeur général/secrétaire-trésorier

DONNE A SAINT-FELIX-DE-VALOIS, LE DIX-SEPTIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE UN.

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



COPIE DE RÉSOLUTION  
N° 405-2001  
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2001



RÉGULIÈRE



AJOURNEMENT



SPÉCIALE

Membres du conseil municipal:

Mme Louise Boulianne  
Mme Lisette Falker  
M. Gilles Fréchette

M. Pierre Provost  
M. Pierre Lépicié  
M. Claude Pilon

en présence de monsieur André Asselin, maire

et monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

## OBJET : Relocalisation tracé de la route 131.

**ATTENDU QUE** lors de rencontres tenues les 18 octobre 2001 à Saint-Jérôme, 5 novembre 2001 à Joliette et 16 novembre 2001 à Saint-Félix-de-Valois, tous les représentants du Ministère des transports du Québec, incluant le ministre Guy Chevrette, ont assuré que la réalisation des travaux projetés à la route 131 dans un corridor situé dans la partie ouest de la municipalité ne seront réalisés que s'ils ne mettent pas en péril la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de la municipalité dans ses puits actuels;

**ATTENDU** les intentions du Ministère des transports du Québec contenues dans la lettre du ministre Guy Chevrette datée du 5 mars 2001;

**ATTENDU** la décision gouvernementale rendue publique par les ministres Baril et Chevrette dans leur communiqué conjoint du 5 mars 2001;

**ATTENDU QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité de participer activement à la réalisation de ce projet afin d'assurer des retombées maximales pour la municipalité;

### EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Claude Pilon, appuyé par la conseillère Lisette Falker et résolu:

- d'entériner la lettre expédiée par Monsieur le maire au ministre Chevrette le 20 novembre 2001 en rapport avec la relocalisation du tracé de la route 131 dans la partie ouest de la municipalité;
- d'autoriser le maire et le directeur général, le cas échéant, à entreprendre avec le Ministère des transports du Québec les négociations nécessaires à un véritable partenariat entre le gouvernement du Québec et le conseil de Saint-Félix-de-Valois en vue d'assurer à la municipalité les retombées qu'elle doit légitimement attendre de ces travaux;
- d'appuyer toute démarche nécessaire par le maire et le directeur général, le cas échéant, afin d'informer la population de tout aspect de ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

René Charbonneau  
Directeur général/secrétaire-trésorier

DONNE A SAINT-FELIX-DE-VALOIS, LE ONZIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE DE L'AN DEUX MILLE UN.

Objet à ratification par le conseil municipal



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

COPIE DE RÉSOLUTION  
N° 333-2002  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2002



RÉGULIÈRE

AJOURNEMENT

SPÉCIALE

Membres du conseil municipal: M<sup>me</sup> Lisette Falker  
M. Gilles Fréchette

M. Pierre Lépicier  
M. Claude Pilon  
M. Pierre Provost

en présence de M. André Asselin, maire  
et M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier.  
(M<sup>me</sup> Louise Boulianne est absente à ce moment)

**OBJET : VOIE DE CONTOURNEMENT - QUALITÉ CHIMIQUE DE L'EAU**

**CONSIDÉRANT** la demande du ministère des Transports concernant un programme de suivi de la qualité chimique de l'eau des puits municipaux afin d'obtenir des informations avant la réalisation possible de la voie de contournement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lépicier et résolu de défrayer les coûts de:

1. prise d'échantillonnage d'eau à chaque mois, pour la prochaine année, dans le bassin de la réserve d'eau St-Martin, situé au 5900, rang St-Martin;
2. retour des bouteilles au Laboratoire de l'Environnement LCQ inc. par courrier rapide, pour fins d'analyse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

  
**René Charbonneau**  
Directeur général/secrétaire-trésorier

DONNÉE À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE DEUX.

Objet à approbation par le conseil municipal

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

COPIE DE RÉSOLUTION  
N° 385-2002  
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2002



RÉGULIÈRE

AJOURNEMENT

SPÉCIALE

Membres du conseil municipal:

M<sup>me</sup> Lisette Falker  
M. Pierre Provost  
M. Pierre Lépicié

M<sup>me</sup> Louise Boulianne  
M. Gilles Fréchette  
M. Claude Pilon

en présence de monsieur André Asselin, maire

et monsieur René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier

## OBJET : TRACÉ DE LA ROUTE 131

CONSIDÉRANT QUE

la Direction des Laurentides-Lanaudière de Transports Québec a déposé un plan concernant la relocalisation du tracé de la Route 131 de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois:

**Numéro de projet : 20-6571-8904**

**Numéro de plan : TA 20-6571-8904**

**Date d'émission : 23-05-02**

**Plan intérimaire : 15-10-02**

**Localisation du projet : Route 131, tronçon 07, section 50**

**Municipalité régionale de comté : Matawinie**

**Circonscription électorale : Berthier**

CONSIDÉRANT QUE

ce plan fut expédié à la municipalité le 29 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE

le plan faisant l'objet de la présente constitue une modification du plan du 29 avril 2002 afin de tenir compte, autant que faire se peut, du rapport des sessions d'informations qui ont été tenues entre le 22 mai 2002 et le 20 juin 2002 auxquelles 135 citoyens et organismes se sont regroupés et qui ont fait l'objet d'un rapport de l'ingénieur Robert Laporte de MLC associés experts conseils;

CONSIDÉRANT QUE

suite à cette consultation, une rencontre avec les représentants du ministère des Transports du Québec a lieu le 26 août 2002, à 14 heures, au bureau de la municipalité afin d'informer les représentants du ministère des Transports des changements souhaités au plan soumis et transmis au consultant de MLC associés experts conseils;

CONSIDÉRANT QUE

le 15 octobre 2002, un nouveau plan fut soumis à la municipalité en tenant compte des recommandations de l'expert conseil, M. Robert Laporte;

CONSIDÉRANT QUE

M. Robert Laporte, consultant, a pu prendre connaissance des principales modifications apportées au plan depuis le dépôt de son étude et qu'il a constaté une nette amélioration;

CONSIDÉRANT QUE

le bloc 1 du nouveau schéma d'aménagement sur la gestion des ressources de la MRC de Matawinie pour le territoire de Saint-Félix-de-Valois, daté de septembre 2002, tient compte du nouveau tracé de la Route 131 à Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE

le tracé de la Route 131, tel qu'il apparaît à ce plan, a reçu l'approbation de M. François Rochette, ing., M. Sc., expert conseil de la municipalité comme pouvant se réaliser sans danger pour la nappe phréatique, aux conditions mentionnées dans la lettre de Monsieur Rochette du 17 septembre 2002, dossier # M6457-03;

CONSIDÉRANT QU'

il est important pour la municipalité de Saint-Félix-de-Valois de donner son accord avec ledit plan, sous réserve des conditions apparaissant à la lettre de M. François Rochette du 17 septembre 2002, de celles apparaissant à la lettre du 20 novembre 2001 adressée au ministre des Transports d'alors et à celles apparaissant à la résolution # 405-2001, adoptée à l'unanimité par le conseil;

**SUITE DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 385-2002****EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Gilles Fréchette, appuyé par la conseillère Lisette Falker et résolu:

1. que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. de donner l'accord du conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois quant à la géométrie de la relocalisation du tracé de la Route 131, tel qu'il apparaît au:

**Numéro de projet : 20-6571-8904**

**Numéro de plan : TA 20-6571-8904**

**Date d'émission : 23-05-02**

**Plan intérimaire : 15-10-02**

**Localisation du projet : Route 131, tronçon 07, section 50**

**Municipalité régionale de comté : Matawinie**

**Circonscription électorale : Berthier**

3. que le conseil souhaite continuer à participer activement à la réalisation du projet afin d'assurer des retombées maximales pour l'économie de la municipalité et de préserver les conditions apparaissant au préambule;
4. que le conseil souhaite qu'une entente de partenariat intervienne avec le Gouvernement du Québec afin d'assurer la réalisation de ce projet en harmonie avec les réalités locales et régionales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



**René Charbonneau**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, LE TRENTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE DEUX.

Sujet à approbation par le conseil municipal